

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 5 avril 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 27  
Nombre de conseillers votants : 33

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir** : Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD.

### **Objet | Association Gaming Event – Convention de partenariat**

Lors de l'organisation de la fête du jeu 2022, l'association Gaming Event a sollicité la municipalité pour être autorisée à organiser un vide grenier « geek », c'est-à-dire un vide grenier spécialisé avec des exposants proposant des produits issus de la culture populaire (BD, mangas, jeux de rôle, jeux vidéo...). Cette association s'est spécialisée dans ce type d'évènement et surtout dans des animations vidéo-ludiques tournées autour des univers fantaisistes. Elle s'est donc également proposée pour tenir des ateliers gratuits tout au long de cette journée du 7 mai au sein de la salle Ludik et de la ludo-médiathèque. Au cours des échanges pour l'organisation de ce vide grenier, l'association a également été intéressée et a proposé de réaliser des animations lors des journées ludiques et sportives du 1<sup>er</sup> et 20 octobre 2022.

En effet, la ville a prévu d'organiser une soirée de compétition e-sportive le 1<sup>er</sup> octobre 2022 au sein de l'espace Simone Signoret, et dans le cadre du programme Erasmus+, une soirée d'animation ludique et e-sportives avec les homologues Portugais.es est planifiée le 20 octobre 2022 au sein du Rocher de Palmer.

Afin d'apporter une plus-value à ces évènements, la commune souhaite donc conventionner avec cette association qui, outre son expertise dans ce domaine, développe également une pédagogie et une vulgarisation sur la pratique du jeu, et notamment du jeu vidéo, permettant de favoriser la compréhension et les liens intergénérationnels. Aussi, il est convenu qu'à chacune de leurs interventions, les membres de l'association assureront aussi ce volet pédagogique tant pour les enfants et adolescents, que pour les parents. Ainsi la ville entend conventionner avec l'association Gaming Event pour leur participation aux trois journées précitées afin qu'elle offre des animations gratuites pour tous les publics en échange d'une subvention de 1200€.

Ceci exposé, le Conseil Municipal,

**Vu** la loi du 31 juillet 2014 ;

**Vu** le CGCT notamment en son article L.1611-4 ;

**Vu** les statuts de l'association Gaming Event ;

**Vu** les propositions d'animation de l'association pour les journées des 7 mai, 1<sup>er</sup> octobre et 20 octobre 2022 ;

**Vu** la convention entre les parties ;

**Considérant** l'expertise de l'association dans l'organisation de ce type d'évènement ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022 DELIBERATION N° 2022-56

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
33 voix pour  
0 abstention  
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'association Gaming Event et tout document afférent à sa bonne réalisation ;

Autorise le versement d'une subvention de 1200€ à l'Association Gaming Event pour qu'elle participe et organise des animations lors des trois événements du 07 mai, 1<sup>er</sup> octobre et 20 octobre 2022.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François EGRON**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220411-2022-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2022

Publication : 19/04/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.